

À l'occasion des élections législatives et européennes du 7 juin 2009, la Ligue des droits de l'Homme (ALOS-LDH) a décidé d'adresser aux partis politiques luxembourgeois un questionnaire afin de faire ressortir leurs positions sur les Droits de l'Homme au Luxembourg.

1) Constitution luxembourgeoise et institutions

- a. Comment votre parti politique entend-il s'engager concrètement pour le respect de la séparation des pouvoirs ? Comment vous situez-vous par rapport à des tutelles ministérielles séparées pour la Justice et la Police ?

Réponse déi gréng :

En approuvant la proposition de révision de la constitution élaborée par la Commission des institutions et de la révision constitutionnelle de la Chambre des Députés qui prévoit une séparation entre la justice et le Grand-Duc ainsi qu'une séparation nette entre le pouvoir législatif et le Grand-Duc.

Lors de la présentation du gouvernement 2004-09 déi gréng ont été les seuls à critiquer le fait que les responsabilités pour la police et la justice aient été réunies entre les mêmes mains. Nous pensons qu'un partage de ces deux responsabilités est une meilleure solution.

- b. Quelles sont les mesures que vous préconisez pour garantir une justice indépendante, faciliter l'accès à la justice, des délais raisonnables de traitement des cas ?

Réponse déi gréng :

Instaurer un Conseil supérieur de la Justice, composé à la fois de magistrats, d'avocats et de personnes issues de la société civile mais indépendant du pouvoir exécutif. Il faut alléger certaines procédures (notamment pénales), introduire la e-justice et adapter les effectifs.

2) Protection du citoyen et liberté individuelle

- a. Votre parti politique s'engage-t-il à mettre fin à l'emprisonnement de mineurs au Luxembourg dès la première année de la nouvelle législature ?

Réponse déi gréng : Les mineurs ne doivent pas être incarcérés à Schrassig, en aucun cas.

- b. Quel est la position de votre parti par rapport à un large débat parlementaire sur la politique carcérale au cours de la prochaine législature ?

Réponse déi gréng : Tout à fait d'accord, notamment - mais pas seulement - pour aborder la difficile question du traitement des personnes tombant sous l'article 71 du code pénal.

- c. Quelle est la position de votre parti sur la surveillance par caméras vidéo de l'espace public et sur la protection des données à caractère personnel ?

Réponse déi gréng : Nous sommes très méfiants par rapport à cet instrument qui très souvent ne fait que décaler les problèmes. Chaque caméra doit être justifiée et si elle n'atteint pas les buts affichés, elle doit être enlevée.

- d. Quelle est votre position concernant l'introduction du témoignage anonyme en justice ?

Réponse déi gréng : Nous y sommes opposés. Il faut par contre développer d'autres mesures de droit pour combattre effectivement certaines formes de crime organisé particulièrement méprisables.

- e. Quel suivi entendez-vous donner aux rapports annuels du Médiateur et de l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand (ORK) ?

Réponse déi gréng : Ces rapports doivent être pris très au sérieux.

- f. Envisagez-vous d'augmenter les moyens de l'ORK ?

Réponse déi gréng : En tendance, oui.

- g. Quels moyens et compétences supplémentaires envisagez-vous d'attribuer au Centre pour l'Egalité de Traitement par analogie avec ceux de la HALDE française ?

Réponse déi gréng : Les moyens de professionnalisation qui lui permettront d'assumer réellement ses tâches, pas seulement sur le papier.

- h. Envisagez-vous d'augmenter la confidentialité des recensements de la population et des recensements fiscaux, à commencer par la collecte des formulaires ?

Réponse déi gréng : Oui, c'est une question justifiée.

- i. Quelles sont vos positions concernant le respect des Droits de l'Homme ainsi que l'introduction d'une charte des patients dans les hôpitaux, les hôpitaux psychiatriques, les maisons de soins et les maisons de retraite et de gériatrie ?

Réponse déi gréng : Nous proposons de renforcer les droits des patients (evt. sous forme de Charte) et d'améliorer leur information concernant leur état de santé et les formes de traitement possibles. Nous voulons en plus créer une plateforme pour les organisations des patients, les organisations actives dans le domaine des soins qui sera représentée à pied d'égalité avec le patronat et les syndicats dans toutes les commissions nationales du système de santé publique. Ce n'est qu'ainsi que les personnes concernées peuvent se faire entendre et mettre en avant leurs exigences légitimes dans les commissions compétentes.

3) Promotion des Droits de l'Homme

- a. Votre parti fera-t-il inscrire l'enseignement des Droits de l'Homme dans les programmes scolaires ?

Réponse déi gréng : Oui, c'est une très bonne idée.

- b. Comptez-vous œuvrer pour la création d'une Maison des Droits de l'Homme ?
(regroupement du Médiateur, de l'ORK, de la Commission Consultative des Droits de l'Homme Luxembourg et du Centre pour l'Égalité de Traitement)

Réponse déi gréng : Si les personnes concernées partagent votre vue, nous sommes prêts à soutenir cette idée.

4) *Champ d'action des ONG*

- a. Quel droit d'ester en justice votre parti accordera-t-il aux ONG œuvrant pour la défense des Droits de l'Homme ?

Réponse déi gréng : Nous sommes d'avis qu'elles doivent disposer du droit d'ester en justice sous des modalités à déterminer. Souvent, en cette matière, les victimes hésitent à agir.

5) *Respect et application des conventions internationales*

- a. Dans quels délais comptez-vous faire ratifier la Convention du 18 décembre 1990 sur les droits des migrants et de leurs familles et la Convention du 13 décembre 2006 relative aux droits des personnes handicapées ?

Réponse déi gréng : Rapidement, alors que presque aucun pays ne l'a encore fait.

- b. Les engagements militaires OPEX de l'armée luxembourgeoise sont-ils, d'après vous, couverts par la Charte des Nations Unies ? Tout engagement de l'armée à l'étranger ne devrait-il pas procéder d'un vote du parlement ?

Réponse déi gréng : Nous sommes en faveur du respect du droit international mais aussi en faveur d'une réforme des Nations Unies. Actuellement, la Chambre des Députés donne déjà son accord pour toute mission de l'armée luxembourgeoise à travers un vote pris au sein de la Commission des affaires étrangères. Un vote en plénière pourrait assurer plus de publicité à ces votes.